Image not found or type unknown

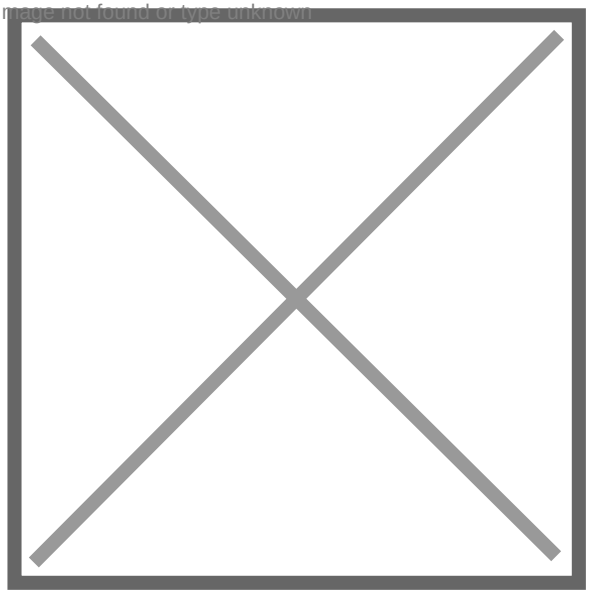

Mere andicape abus de confiance de son copagnion

Par **marie**, le **10/04/2012** à **12:45**

Bonjour,
mere andicape age de 75 ans vis en gudeloupe au dom tom ;mariè pere decede et 3 enfants qui travailles a paris 1 fille et 2 garcons deuis 7 annnees les 3 enfants ne connais pas du tout de se que ma mere possede du bien mon pere et elle seulement je sais que le compagnon loue les 4 maisons et est les bijoux de ma grand et celle de ma mere en plus il ne considere pas q uon est les enfants il a tout en main a sa possession on ne compte pas pour lui et chaque annee on decend en guadeloupe a faire le va et viens pour aller voir notre mere et q uil possede de pour lui les biens de mon pere et ma mere n ai pas mariè avec ce compagnon c set juste une piece raporte nous les efants on agie que maintenant car on est en tres grand difficute d argent car on lui demande meme au moins sur les loyers q uil possede il veux rien ettendre autant il rfuse de nous passer notre mere au telephonne pour prendre les nouvelles sois ma mere on lui fait sa toilette ou elle mange ou elle dors ou avec le quine toujours pour ne pas avoir de la communication avec quel je suis obliger de partir quand je peux pour aller voir ma mere en guadeloupe il nai pas trop content de notre presense voila seulement quil nous dit ce que ma mere possede y a que liu qui a tout en 2007 nous avons reunis toute la faimille al maison famialle pour nous montres tout il n est jamais retourne avec les biens de ma mere ce qui fait toute la famille a dit que c etais pas serieux de faire une chose et nous etions a 3 enfants et deuis 7 annees ca dure commeca

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés